

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Garneau

<https://www.cadre21.org/membres/60d39fd307ef73541f72b08d>

Date d'obtention : 2021-10-16 03:49:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut d'abord parler à l'auteur du signalement et à la victime afin de les rassurer.

Il faut ensuite évaluer l'incident en posant des questions sans porter de jugement et compléter la grille d'évaluation de l'incident afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Par la suite, il faut vérifier l'information auprès de la victime afin de savoir s'il y a d'autres personnes qui connaissent les faits. Il faut ensuite compléter la grille avec ces autres personnes en les rencontrant individuellement. Toutefois, si nous pensons que les activités sont malveillantes, il ne faut pas passer le questionnaire à l'instigateur, communiquer directement avec les policiers et confisquer l'appareil électronique si nous pensons qu'il y a du matériel à l'intérieur. Sinon, nous pouvons parler à l'instigateur pour obtenir sa version des faits. Ainsi nous serons en mesure d'identifier si l'intention est impulsive ou malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation doit être bien évaluée, car les décisions, que nous devons prendre, varient en fonction des détails de chacun des événements. Nous devons parfois intervenir sur le champ pour ensuite communiquer avec les policiers, communiquer directement avec les policiers, mais aussi refuser d'intervenir puisque l'école ne doit pas se mêler de certaines situations. Il est donc important d'utiliser l'outil d'intervention et de le suivre à la lettre puisqu'il est conçu pour guider les intervenants dans leurs actions et leur prise de décision.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes de la démarche sont vraiment importantes puisqu'elles nous guident sur les gestes à poser et sur les décisions à prendre afin de venir adéquatement en aide aux élèves. Ainsi, chaque étape est assez délicate puisqu'elles nous permettent de recueillir des informations importantes en lien avec les gestes qui ont pu être posés et sur les décisions que nous devons prendre.